



Monsieur François FILLON
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris

Paris, le 26 octobre 2010

JCM/PP

Objet : Mise en œuvre de l'emprunt national

Monsieur le Premier Ministre,

Le 14 décembre 2009, le Président de la République a précisé les cinq priorités qui seront financées par l'emprunt national. Puis la loi de finances rectificative du 9 mars 2010 a ouvert 35 milliards d'euros de crédits pour financer ces investissements à venir.

Nous avons noté les créations du Commissariat général à l'investissement et du Comité interministériel relatif aux investissements d'avenir que vous présidez.

Comme la confédération générale du travail FORCE OUVRIERE vous l'a déjà indiqué, nous regrettons que ces « investissements d'avenir » excluent toute mesure sociale de leurs champs d'intervention.

De plus, nous nous inquiétons de l'exclusion des ministères et de leurs services de la procédure de mise en œuvre des opérations qui seront retenues dans ce cadre.

► La première phase de mise en œuvre de cet emprunt national s'est achevée par la validation des conventions entre l'Etat et 11 organismes, opérateurs publics, chargés de distribuer les fonds. Ces conventions fixent le cahier des charges pour la sélection des projets et les modalités de suivi des investissements.

Les crédits sont regroupés au sein de programmes spécifiquement créés. La création de programmes dédiés a été décidée pour assurer une stricte séparation de ces crédits des autres dépenses du budget général de l'Etat. Cette identification aurait pu être parfaitement réalisée au sein de chaque ministère concerné, comme cela fut le cas pour la mise en œuvre des opérations inscrites dans le Plan de relance.

De fait, les ministères, les administrations et les services de l'Etat ainsi que le budget de l'Etat se retrouvent exclus de la démarche mais ils en sont aussi victimes :

- la charge d'intérêt supplémentaire liée à l'emprunt est compensée par une réduction des dépenses courantes de l'Etat dès le budget 2010 (500 millions d'euros supprimés pour 2010) ;
- pour la gestion de ces conventions, les opérateurs ont pu recruter et obtenir des moyens pris au détriment des effectifs et des moyens des ministères (qui subissent déjà les normes de non remplacement et les gels ou suppressions budgétaires de la RGPP et de la rigueur en cours).

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

141, avenue du Maine - 75680 PARIS Cedex 14

Téléphone : 01 40 52 82 00 - Télécopie : 01 40 52 82 02

www.force-ouvriere.fr

CGP : PARIS 5889 99 X - SIRET : 784 578 247 00040 - Code NAF 912 Z

En imposant 500 M€ d'annulation de crédits en 2010 sur les budgets ministériels, le gouvernement a supprimé des moyens de fonctionnement et d'interventions aux ministères pour en donner à ces opérateurs chargés de l'octroi des fonds.

Des missions prioritaires pour l'avenir pourtant définies, elles, dans le respect des arbitrages parlementaires et des politiques publiques se retrouvent amputées financièrement dès 2010, en plus des impacts des mesures déjà en vigueur de par la Révision générale des politiques publiques, la réduction des effectifs, des budgets d'investissements et de fonctionnement, et le plan d'austérité en vigueur.

► La deuxième phase qui commence est celle de l'élaboration, de la remontée et de l'examen des projets. Cette étape s'étendra sur plusieurs années et se déroulera principalement au niveau territorial. Elle va mobiliser de nombreux acteurs publics (Préfets, Collectivités territoriales notamment) et privés.

Vous avez indiqué (circulaire du 2 août dernier aux Préfets par exemple) que le gouvernement espère que 25 milliards d'euros viendront s'ajouter aux 35 milliards d'euros engagés par l'Etat selon ce que vous dénommez un « effet de levier ».

Compte tenu des difficultés financières des collectivités territoriales du fait du déséquilibre entre leurs ressources, qui se tarissent (réforme de la taxe professionnelle, gel des dotations de l'Etat,...), et leurs dépenses sociales qui ne cessent d'augmenter, ce complément de fonds va essentiellement provenir d'entreprises, d'industries, de banques ou de « structures financières ».

Ce point pose plusieurs questions et emporte **de nombreux risques, sur un plan financier (origine et viabilité des fonds) et en termes de conflits d'intérêts potentiels (groupe privé cofinanceur avec, in fine, l'une de ces filiales ayant son projet retenu et financé, par exemple).**

De plus, les processus de négociation concernant ces apports complémentaires ne seront pas uniformes, se dérouleront à différents niveaux (national ou territoriaux) et vont varier d'une action à l'autre !

C'est pourquoi, Monsieur le Premier ministre, la confédération générale du travail FORCE OUVRIERE demande que **le gouvernement apporte publiquement des précisions :**

- sur les processus et les critères de sélection des projets (validation du « cahier des charges » / procédures d'appels d'offres / recours, ou non, à des procédures types « partenariats publics privés » etc) ;
- sur les financements apportés par « effet de levier » pour chaque opération ;
- sur le suivi et le contrôle par la puissance publique (du gouvernement, des ministères et du parlement en particulier) de l'utilisation concrète des fonds et de la réalisation de chaque projet.

Cette responsabilité, cette gouvernance et ce contrôle ne peuvent revenir au seul Commissariat général à l'investissement au niveau national et être renvoyés aux Préfets au niveau territorial.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression des mes sentiments les meilleurs.


Jean-Claude MAILLY
Secrétaire Général